

Sujet : RE: PV de synthèse Enquête publique carrière SMAG

De : <laurent.guizard@r2a-agregats.fr>

Date : 14/12/2017 16:26

Pour : <clo2ca@yahoo.fr>

Copie à : <stephane.bonnac@r2a-agregats.fr>, <roland.fiard@r2a-agregats.fr>

Monsieur CARTIER

Eurovia Stone possède la totalité des parts de Carrière de Villarnet depuis janvier 2016.

Sincères salutations



Laurent GUIZARD

Responsable Foncier Environnement Rhône-Alpes

06 20 53 28 24

Auvergne

JALICOT

CARRIÈRE
DU PUY-DE-MUR

Rhône et Loire

**CARRIÈRES DU
BASSIN RHODANAIEN**

CCR

Alpes

**CLARAZ
EYNARD** **Smag** **SCB**

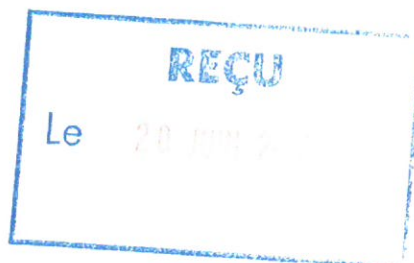
L.C.C. **ENTREPRISE
MOBEL**

**CARRIÈRE
DE TICHIÉU** **SMTV**

**CARRIÈRE
DU VILLARNET** **ADNECM
RECYCLAGE**

Rhône-Alpes Auvergne Agrégats

DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE
DE
CORNILLON EN TRIEVES
GRAND ORIOL
38710
Tél. : 0476349616
Fax : 0476349210



SMAG
126 chemin de l'Île du Pont
38340 VOREPPE

Cornillon en Trièves le 15 juin 2017

Objet : carrière de Lavars – Avis projet réaménagement de la carrière

Monsieur,

Suite à votre courrier et après présentation au conseil municipal du projet de réaménagement 'à vocation agricole' du site, tel que présenté sur le plan.

Je vous informe que le conseil municipal n'est pas opposé à cette proposition.

Recevez, Monsieur, l'expression de meilleures salutations.

Gérard BAUP
Maire de Cornillon en Trièves





PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale
de la protection des populations

Grenoble, le

29 SEP. 2017

Service installations classées

Le préfet
àMessieurs les Maires de
ROISSARD,
TREFFORT,
MAYRES-SAVEL,
SAINT-AREY,
ST JEAN D'HERANS,
MENSTéléphone : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.frAffaire suivie par : Françoise Chavet
Téléphone : 04.56.59.49.34
Mél : francoise.chavet@isere.gouv.fr

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
Dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière de graves sableuses, d'une installation de traitement de matériaux et d'une station de transit de produits minéraux. Communes de LAVARS et de CORNILLON EN TRIÈVES. Société SMAG.
P. J. : 1 Dossier - 1 copie de l'arrêté d'enquête - 3 affiches - l'avis de l'autorité environnementale - 1 certificat d'affichage - 1 attestation de dépôt de dossier.

La société SMAG a adressé à mes services une demande d'autorisation de poursuite d'exploitation d'une carrière de graves sableuses, d'une installation de traitement de matériaux et d'une station de transit de produits minéraux sur les communes de LAVARS au lieu-dit « Au Serre » et de CORNILLON EN TRIÈVES au lieu-dit « Plaine de Chaux » et « Les Volses »

Ce projet sera soumis à une enquête publique du 23 octobre 2017 au 23 novembre 2017 inclus, qui se déroulera sur les communes de LAVARS et de CORNILLON EN TRIÈVES, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2017-09-18 du 28 septembre 2017 dont vous trouverez une copie ci-jointe.

Votre commune étant située dans le périmètre d'affichage, il vous appartient :

- **de procéder à l'affichage** en mairie, et en tout autre lieu habituel, de l'arrêté et des affiches ci-jointes, **quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, soit le vendredi 6 octobre 2017 au plus tard ;**
- **d'appeler votre conseil municipal à formuler son avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête publique, et d'adresser la délibération correspondante** à la direction départementale de la protection des populations – service installations classées - à l'attention de Mme CHAVET, **dans les quinze jours suivant la date de clôture de l'enquête publique**, conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement.

Par ailleurs, je vous informe que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés sur le site internet des services de l'état en Isère (www.isere.gouv.fr).

Pour le préfet et par délégation
le chef de service



Annick SCHWARZ

**Direction départementale
de la protection des populations**

Service installations classées

Téléphone : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Françoise Chavet
Téléphone : 04.56.59.49.34
Mél : francoise.chavet@isere.gouv.fr

Grenoble, le 7 septembre 2017

Le Préfet
à

M. le Directeur de l'Institut National
de l'Origine et de la Qualité
Unité territoriale Sud-Est
17, Rue Joseph Marie Jacquard
26000 VALENCE

OBJET: Installations classées pour la protection de l'environnement
Demande d'autorisation de poursuite d'exploitation d'une carrière de graves
sableuses, d'une installation de traitement de matériaux et d'une station de
transit de produits minéraux. Communes de LAVARS et de CORNILLON EN
TRIEVES aux lieux-dits « Au Serre » et « la Plaine de Chaux et « Les Volses »
Société SMAG. (demande en application du 5° de l'article 15 du décret n°2017-
81 du 26 janvier 2017).

P.J : 1 CD + 1 rapport de l'inspection des installations classées.

En application des dispositions de l'article R 512-21 du code de l'environnement,
j'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli le dossier de demande
d'autorisation de poursuite d'exploitation d'une carrière alluvionnaire sur les
commune de Lavars lieu-dit « Au serre » et de Cornillon en Trièves aux-lieux-dits
« Plaine de Chaux et Les Volses »

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre avis sur ce dossier
dans un délai de **trois mois** à compter de la réception du présent envoi.

J'attire votre attention sur l'obligation de ne pas dépasser ce délai qui a un
caractère impératif, l'article R512-6 du code précité prévoyant que faute d'avis de
votre service dans le délai imparti, il sera réputé favorable.

délégation

Pour le préfet et par

Le chef de service

Annick SCHWARZ